

Notre mission est de promouvoir la mise en œuvre de modèles agricoles plus compétitifs, respectueux de l'environnement et des utilisateurs, plus économes en eau et en énergie, afin de répondre aux enjeux alimentaires, aux aléas climatiques et aux défis environnementaux.

CONTRE LES MALADIES, ADVENTICES, INSECTES ET RAVAGEURS DES CULTURES, DE SANGOSSE s'engage et s'efforce chaque jour à :

- Poursuivre ses efforts en matière d'innovation pour répondre aux exigences quantitatives et qualitatives spécifiques et adaptées à chaque mode de production.
- Développer de nouvelles solutions naturelles et de biocontrôle, toujours plus performantes, pour répondre à tous les besoins de nos agricultures conventionnelle, biologique, hors sol ou de plein champ.
- Mettre au point de nouveaux itinéraires culturaux compatibles avec l'agroécologie.
- Déployer des solutions permettant d'optimiser les traitements et de réduire l'IFT (Indice de Fréquence de Traitements).
- Soutenir les démarches de progrès raisonnées et mesurées.
- Partager, accompagner et transmettre son expérience et son savoir-faire au plus grand nombre.

N° AMM	2170437
COMPOSITION	<i>Beauveria Bassiana</i> Souche ATCC 74040
FORMULATION	Suspension concentrée huileuse (OD)
HOMOLOGATIONS EN MARAÎCHAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concombre, Fraisier, Melon, Poivron, Tomate - <i>Acariens, aleurodes et thrips</i></li> <li>• Choux - <i>Aleurodes</i></li> <li>• Haricots et pois non écosés frais, Haricots et pois écosés frais, Légumineuses potagères sèches - <i>Aleurodes</i></li> <li>• Laitue, Chicorée production de racine - <i>Pucerons</i></li> </ul>
CLASSEMENT	Sans classement toxicologique ou écotoxicologique
DAR	3 jours
ZNT	5 mètres des points d'eau
DRE	6 h en plein champ et 8 h sous abri
LMR	Exempt*

\*La souche ATCC 74040 de *Beauveria bassiana* est inscrite à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limites maximales de résidus (LMR).

**NATURALIS**<sup>®</sup> - AMM n° 2170437 - 2.3x1010 UFC/L de *Beauveria bassiana* souche ATCC 74040 - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE <sup>®</sup>marque déposée CBC (Europe) S.r.l. - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P501 Eliminer le contenu / le récipient conformément aux réglementations locales/nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition NOVEMBRE 2019.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

BMV COMMUNICATION

## INSECTICIDE BIOCONTRÔLE MARAÎCHAGE



**EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

# NATURALIS<sup>®</sup>

le bijou d'innovation  
pour neutraliser les ravageurs

## LA PERFORMANCE D'UN ALLIÉ ISSU DE LA NATURE

### COMPATIBLE AVEC LA PROTECTION INTÉGRÉE

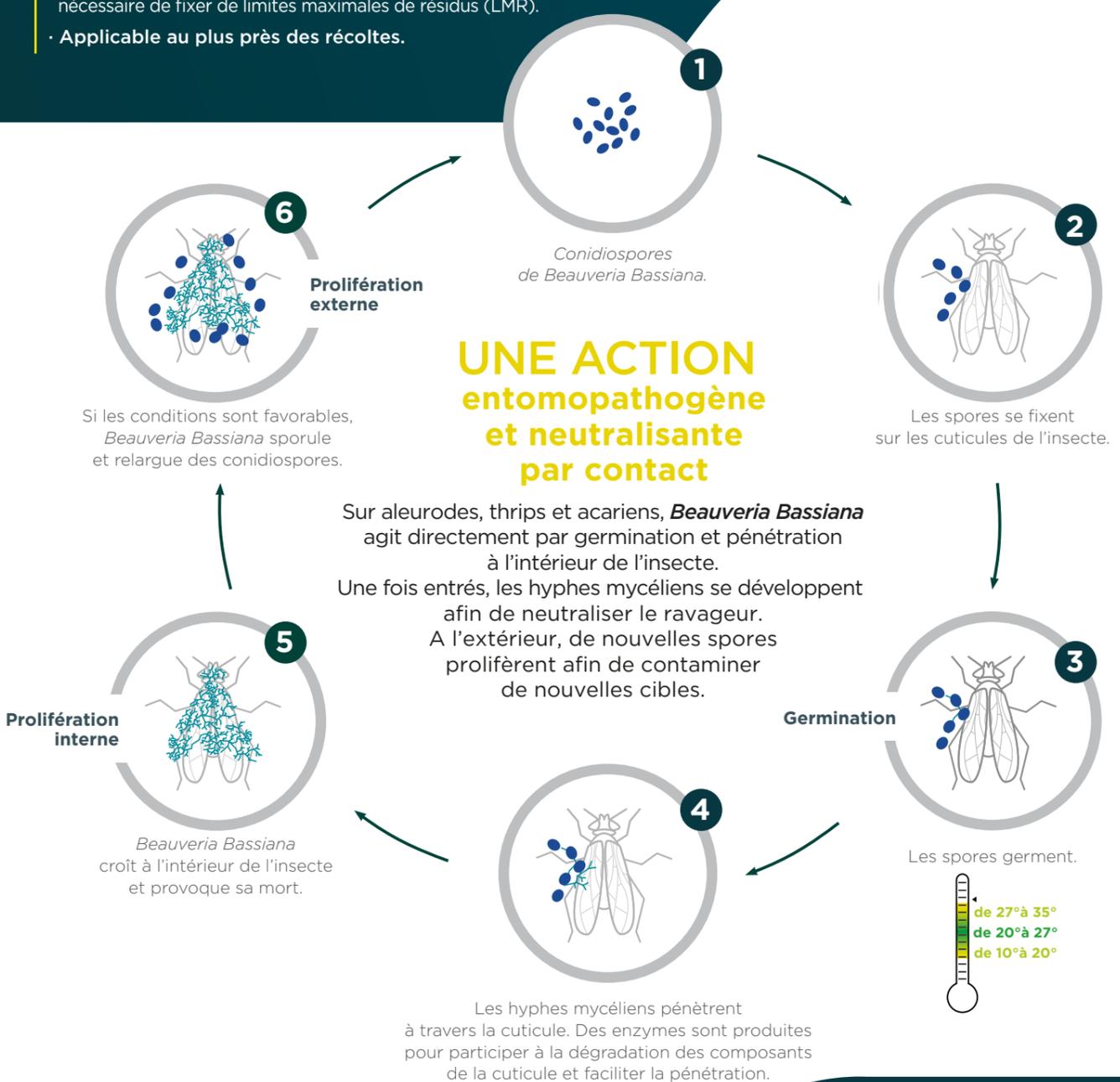
- Neutre vis-à-vis des auxiliaires.
- Compatible avec votre programme de lutte insecticide.
- Sans résistance connue à ce jour.

### RÉPOND AUX EXIGENCES DE PRODUCTION :

- Pas de LMR : la souche ATCC 74040 de *Beauveria bassiana* est inscrite à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limites maximales de résidus (LMR).
- Applicable au plus près des récoltes.

### UNE SOLUTION MODERNE :

- 1<sup>er</sup> *Beauveria Bassiana* homologué.
- Produit de biocontrôle, utilisable en agriculture biologique.
- Pas de classement toxicologique / écotoxicologique



## NOS RECOMMANDATIONS EN CULTURES MARAÎCHÈRES

Cultures (sous abri et en plein champ)	Ravageurs ciblés	Doses préconisées	Nb maximum d'applications	DAR
Concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible	Acariens	1 L/ha	5	3J
	Aleurodes	1 L/ha		
Fraisier	Thrips	1.5 L/ha		
Tomate, Aubergine Poivron, Piment	Acariens	2 L/ha		
	Aleurodes	1 L/ha		
	Thrips	1.5 L/ha		

Exempt de LMR

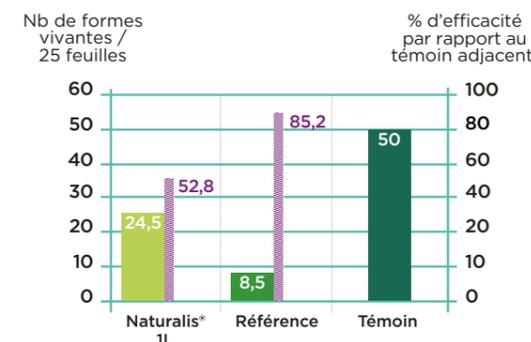
## UNE EFFICACITÉ DÉMONTRÉE Exemple sur aleurodes et acariens



### Aleurodes (*Trialeurodes Vaporarium*) sur concombres

#### Protocole :

- **Naturalis®** : 4 applications moyenne 5 jours d'intervalle
- **Référence chimique** : une application
- **Volume de bouillie** : 800 L/ha
- **Notation** : D+8j comptage des formes vivantes

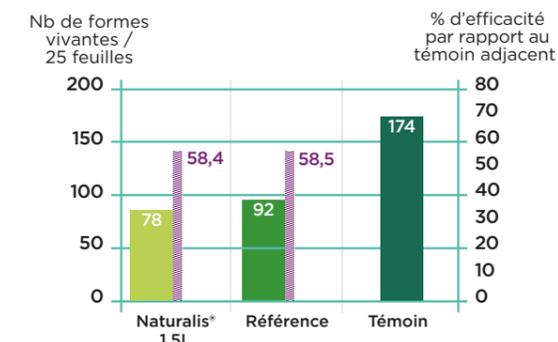


Nombre de formes vivantes / 25 feuilles pour : Naturalis® (vert clair), Référence (vert foncé), Témoin (bleu foncé)

### Acariens (*Tetranychus Urticae*) sur concombres

#### Protocole :

- **Naturalis®** : 4 applications moyenne 5 jours d'intervalle
- **Référence chimique** : une application
- **Volume de bouillie** : 800 L/ha
- **Notation** : D+8j comptage des formes vivantes



% d'efficacité - par rapport au témoin adjacent (rayures)

Naturalis® est efficace pour lutter naturellement contre les principaux ravageurs de vos cultures légumières